

AVIS PUBLIC

ORDONNANCES

AVIS est par les présentes donné que, lors de la séance extraordinaire tenue le 12 septembre 2022, le conseil d'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville a édicté les ordonnances suivantes :

OCA22 057 à OCA22 058 – Résolution CA22 09 0220 / Dossier 1223060048

Ordonnances relatives à la programmation d'événements publics sur le territoire de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville :

- *Règlement sur le bruit (R.R.V.M., chapitre B-3, a. 20);*
- *Règlement sur les parcs (R.R.V.M., chapitre P-3, a. 20, paragr. 3°);*

OCA22 059 – Résolution CA22 09 0221 / Dossier 1228153001

Ordonnance relative aux manœuvres obligatoires :

- *Règlement sur la circulation et le stationnement (R.R.V.M., chapitre C-4.1, a. 3, paragr. 3°).*

OCA22 060 – Résolution CA22 09 0222 / Dossier 1228153002

Ordonnance relative aux manœuvres obligatoires :

- *Règlement sur la circulation et le stationnement (R.R.V.M., chapitre C-4.1, a. 3, paragr. 3°).*

OCA22 061 – Résolution CA22 09 0223 / Dossier 1222932005

Ordonnance relative aux manœuvres obligatoires :

- *Règlement sur la circulation et le stationnement (R.R.V.M., chapitre C-4.1, a. 3, paragr. 3°).*

OCA22 062 – Résolution CA22 09 0224 / Dossier 1221066005

Ordonnance relative aux exemptions de fournir le nombre d'unités de stationnement requis :

- *Règlement sur les exemptions en matière d'unités de stationnement (5984).*

Ces ordonnances peuvent être consultées au bureau du secrétaire d'arrondissement situé au 555, rue Chabanel Ouest, bureau 600, Montréal, où toute personne intéressée peut en prendre connaissance. Les ordonnances OCA22 059 à OCA22 062 peuvent également être consultées sur le site Internet de la Ville à l'adresse montreal.ca/reglements-municipaux.

FAIT à Montréal, le 19 septembre 2022

Le secrétaire d'arrondissement,
Chantal Châteauvert